

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

### **2021 - 54** AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE PARTAGE DES BIENS INDIVIS RELATIF A L'OPERATION DE MONTEE EN DEBIT

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16  
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé)  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé et donne pouvoir à Monsieur R. CHARBONNIER)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé et donne pouvoir à Monsieur J-P BELLEIL)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 11 juin 2021

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20210610-2021-54-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2021  
Date de réception préfecture : 11/06/2021

Vu la délibération n°2012-35 en date du 27 septembre 2012 approuvant une convention à passer avec le Conseil Général de la Loire Atlantique pour la mise en place d'un groupement de commandes permettant la mise en œuvre de l'opération de montée en débit menée dans le cadre du SDAN,

Vu la délibération n°2019-62 du Comité syndical en date du 19 décembre 2019, relative à la cession du patrimoine « Montée en débit »,

Vu la convention relative à la propriété et à la gestion des infrastructures entre le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le SYDELA en date du 26 juin 2014,

Vu le protocole de partage des biens indivis relatif à l'opération de montée en débit entre le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le SYDELA en date du 21 avril 2020,

Considérant que le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le SYDELA ont conclu un protocole de partage de biens indivis issu de l'élaboration initiale du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en 2012 par lequel elles ont été amenées à se rapprocher pour mettre en œuvre une importante opération de montée en débit sur cuivre (réalisation d'une infrastructure fibre optique de collecte et installation de nœuds de raccordement abonné montée en débit (NRA-MED) au niveau de sous-répartiteurs du réseau cuivre historique,

Considérant que les parties ont décidé de se répartir la propriété conjointement des infrastructures à la suite de leur financement selon une répartition respective de deux tiers (2/3), un tiers (1/3).

Considérant que la poursuite des autres actions du SDTAN vers le très haut débit FTTH nécessitait que l'opération de montée en débit soit éligible aux subventions octroyées par le « Plan France Très Haut Débit » et que les conditions de cette éligibilité ne permettaient pas à la forme choisie par les Parties pour l'opération de montée en débit de bénéficier des subventions,

Considérant que les parties se sont accordées pour que le Conseil Départemental de Loire Atlantique récupère l'entière propriété des infrastructures et bénéficie des subventions, s'engageant ainsi à partager les biens indivis constituant le réseau entre elles,

Considérant que l'avenant n°1 audit protocole, objet de la présente délibération, a pour objet notamment de :

- Déterminer la valeur résiduelle de biens en indivision soumis de plein droit l'application de « Droits de partage » applicable à la valeur résiduelle des biens
- Les biens en indivision n'ayant aucune valeur marchande, d'estimer à 0 € la valeur desdits biens, ce qui, en conséquence, n'implique pas la prise en charge de droits de partage entre les parties

**Sur la base des considérants précédents, le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant au protocole de partage des biens indivis relatif à l'opération de « Montée en Débit »**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

